

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

ABSENTS/EXCUSES : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WILS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEMBEZAT

21 - 112 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION E N° 1364 ET 1365 SITUÉES CHEMINS DE TOUZAA ET DE HONTA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapport présenté par Monsieur Louis-Philippe DUPOUY, conseiller municipal :

La SCI LAUDUMIEY, représentée par Madame MOUSTIE Chantal, est propriétaire des parcelles cadastrées section E n° 1364 et 1365, d'une surface de 265 m², situées sur le talus à l'angle des chemins de Touzaa et de Honta et entre les accès des propriétés privées cadastrées section E n° 1365 et 1440 sur le chemin de Honta. Ces parcelles sont issues d'un découpage parcellaire précédemment créé en vue d'une rétrocession à la commune. Ce talus fait actuellement l'objet d'un entretien par la Communauté de Communes.

Madame MOUSTIE a donc sollicité la commune et proposé de régulariser la vente de ces parcelles à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section E n° 1364 et 1365 d'une surface de 265 m² appartenant à la SCI LAUDUMIEY, à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- de préciser que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le